

comparaison des vieux pays, la nature plus transitoire de notre population, il me semble que l'administration d'un fonds de pension suivant le système contributif serait difficile.

*M. Neill:*

Q. M. Moore, vous devez réaliser que cela va coûter une forte somme au pays. D'après les chiffres qui nous ont été fournis, cela coûterait quelque chose comme trente millions de dollars annuellement. J'ai remarqué que vous avez affirmé que nous supportions actuellement encore les vieux et les malades, seulement, par des moyens divers et non satisfaisants, qu'une pension au vieil âge ferait disparaître cet état de choses avec des méthodes plus satisfaisantes, mais le coût total serait alors à la charge du gouvernement. Le coût des méthodes employées actuellement ne sera pas déduit de la somme que le nouveau système coûtera au gouvernement par le fait que ces méthodes auront été abolies, alors le gouvernement aura à sa charge une dépense additionnelle de trente-trois millions environ en accordant une pension de \$10 par mois; c'est le moins que nous pouvons donner. J'admets que cela ne nous coûterait pas plus qu'il nous en coûte maintenant avec nos méthodes diverses et peu satisfaisantes, mais encore, maintenant c'est partagé. Suivant le système préconisé le gouvernement payera tout et, cela coûtera quelque chose comme trente-trois millions de dollars. Si vous ne le voulez pas contributif où prendrons-nous l'argent?—R. Il y a sans doute là un problème. Cette année le gouvernement a réduit ses impôts de vingt-quatre millions parce qu'il avait un surplus de vingt-quatre millions. Je prends cette affirmation du *Journal des Débats* et, je veux nullement discuter si elle est ou n'est pas authentique. C'est une affirmation qui a été faite lors du discours sur le budget. Reste à savoir si l'industrie ne préférerait pas se voir décharger du fardeau des pensions au vieil âge par la création d'un tel système plutôt que la remission cette année de cet impôt de vingt-quatre millions. Voilà une question qui se pose. Sûrement, il me faudrait être plus futé qu'un ministre des Finances s'il me fallait démontrer comment on impose des taxes ou plutôt, comment on accumule des revenus dans un pays comme le Canada. Je peux avoir beaucoup d'idées; quelques-unes capricieuses et insensées, mais si vous voulez bien je vous laisserai une suggestion. Les gouvernements provinciaux de même que les municipalités défraient actuellement en partie les dépenses du maintien des vieillards et des nécessiteux dans les institutions; il serait peut-être possible, bien que le gouvernement fédéral aurait à administrer la loi et en serait responsable, de s'entendre avec les gouvernements provinciaux pour partager les dépenses sachant que ses derniers se déchargeraient en même temps de dépenses qu'ils leur fallait faire. Cela s'est déjà fait sur certaines questions; vous en avez le résultat dans le commun effort des bureaux de placement en ce pays, et cette méthode est suivie dans d'autres pays. En jetant un coup d'œil sur les renseignements que j'ai, je remarque que le coût des pensions au vieil âge est uniquement à la charge du gouvernement en certains pays, mais en d'autres, à la charge de l'Etat et des gouvernements locaux. Le premier système est suivi en Grande-Bretagne, en Nouvelle-Zélande, en Australie et en Uruguay et, en d'autres pays le coût est défrayé par l'imposition d'une taxe à l'employeur en raison du nombre d'hommes qu'il emploie, aux propriétaires de terrains et ainsi de suite. Quelques-uns d'entre vous ne savent peut être pas ce qu'a fait l'Uruguay, mais c'est un pays qui a une législation très progressive sur ce point. Au Danemark, en France et en Belgique, l'Etat paye la moitié des pensions et les communes l'autre moitié. En Belgique, l'Etat paye cinq huitièmes du coût total, la province un huitième et les communes deux huitièmes. Dans ces pays l'administration est en général confiée principalement à l'autorité locale. Je fais ces brèves remarques parce qu'elles sont dans le temps tombées sous mes yeux.

[M. Tom Moore.]